

Stiftung für liberale Politik

FRIEDRICH-NAUMANN-STIFTUNG



Doc
1993

LA SOCIÉTÉ CIVILE
DANS LES PAYS DU MAGHREB.
Discours et réalités.

Wolfgang Heinz (éditeur)

TABLE DES MATIERES

Préface	7
Introduction	8
Sur les intellectuels agissants (Pierre Fournier)	11
Approches de définition	13
• La société civile au Maghreb : Eléments de problématique 1 : les choses vues d'en haut (Aziz Krichen)	15
• La notion de société civile en Algérie ou le monstre du Loch-Ness (Smaïl Hadj Ali)	20
• L'hypothèse de la société civile au Maroc (Abdallah Saaf)	24
• La société civile en Europe : concept et définition (Didier Reynders)	27
• Quelques réflexions sur les rapports Etat et société civile en Tunisie (Nadia Hakim)	30
Le rôle des femmes	39
• Les associations féminines algériennes (Caroline Brac de la Perrière)	40
• Les femmes au Maghreb et la société civile (Lilia Labidi)	48
• Le rôle des femmes dans l'émergence de la société civile au Maroc (Hinde Taarji)	52
• Les femmes dans le bouleversement des structures économiques en Algérie (Dalila Khorsi)	57
Précisions	61
• la société civile et les intellectuels (Smaïl Hadj Ali)	63
• La société civile et les médias : le cas de l'Algérie (Omar Belhouchet)	68
• La fragilité de la société civile dans le domaine des droits de l'homme au Maroc. L'expérience de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (Khadija Elmadmad)	72
• Les O.N.G. au Maroc, pour une société civile à l'identité plurielle Le cas de l'Association Marocaine de Lutte contre le SIDA (Hakima Himmich et Latefa Imane)	82
• La société civile au Maghreb : éléments de problématique 2 : les choses vues d'en bas (Aziz Krichen)	86
Liste des participants	93
Rapports des colloques "Dialogues Nord-Sud"	97

Khadija Elmadmad

La fragilité de la société civile dans le domaine des Droits de l'Homme au Maroc

L'expérience de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme

La société civile peut désigner "un espace investi par les activités, les initiatives individuelles ou des groupes civils, se situant entre les appareils économiques d'une part et les appareils d'Etat et leurs organes officiels d'autre part (les partis politiques, les associations, les syndicats professionnels et ouvriers, les clubs, les associations de charité, les séminaires culturels, les expositions artistiques, les collaborations scientifiques, les salons littéraires ..."¹. A cet ensemble, il faut ajouter les organisations constituant le mouvement de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

L'idéal pour certaines des composantes de la société civile est d'être complètement indépendantes et capables d'agir librement, loin de toute tutelle et de toute allégeance. Cet idéal est très difficile à atteindre en général. Seulement, dans le domaine des droits de l'homme, plus que dans aucun autre domaine, l'indépendance à l'égard de tous les pouvoirs devient une nécessité et une obligation pour les acteurs afin qu'ils puissent remplir à bien leur mission de défense des droits de l'homme et leur rôle d'intermédiaires neutres entre ceux dont les droits sont violés et ceux qui les violent. Ces acteurs devraient normalement agir pour le seul bien de l'humanité, en dehors de tout intérêt personnel ou de groupe.

Il est vrai que l'indépendance absolue des défenseurs des droits de l'homme est très difficile à réaliser partout dans le monde et, particulièrement, dans les pays du tiers monde où l'autonomie à l'égard des pouvoirs institutionnalisés est souvent perçue comme une forme d'opposition ou même, parfois, comme une sorte de subversion.

(1) Cf. Abdallah Saaf, L'hypothèse de la société civile au Maroc, un ouvrage collectif sous la direction de Nouredine EL AOUI, La société civile au Maroc : Approches, SMER, Rabat, 1992, p.12.